



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **13 AOUT 2020**

Madame la présidente,

Par courrier du 16 juillet 2020, nous vous rappelions que pour accompagner la période inédite que nous venons de traverser, des dispositifs financiers ont été mis en place dès le mois de mars, notamment la garantie de financement visant à sécuriser les recettes des établissements de santé pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2020. Ces dispositifs pourront faire l'objet, si besoin en lien avec l'Assurance maladie, de contrôle et de suivi nécessaire.

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité a eu des effets négatifs sur la trésorerie des établissements que vous représentez, aussi bien au titre des recettes en provenance de l'assurance maladie que des recettes exigibles de la part des patients ou de leurs assurances complémentaires. Pour ces dernières recettes, un dispositif exceptionnel d'avance remboursable calculée à partir des recettes de ticket modérateur et de forfait journalier observées en 2019 a permis d'atténuer ces impacts.

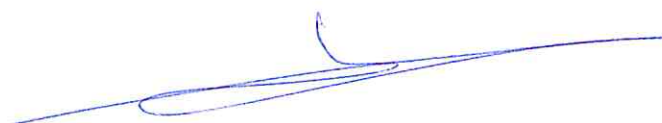
Pour sécuriser encore davantage la situation financière des établissements, il a été décidé que cette avance sera conservée par les établissements, en trésorerie, jusqu'à ce qu'un bilan soit réalisé concernant l'activité 2020. Les conditions d'une conversion partielle en dotation pour 2020 pourront par la suite être étudiées dans le cadre du bilan global de l'année.

Ces avances remboursables exceptionnelles versées par l'assurance maladie au titre des recettes exigibles de la part des patients ou de leurs assurances complémentaires prendront fin plus rapidement que la garantie de financement et le dernier versement sera réalisé au mois d'août 2020, à raison de 50 % du montant versé en juillet. En effet, il a été décidé de verser cette avance au titre de la période d'état d'urgence sanitaire, soit pendant 3 mois et demi, correspondant à la période de déprogrammation et de perte d'activité liée au pic épidémique. Nous serons néanmoins attentifs aux éventuelles difficultés de trésorerie que pourraient rencontrer les établissements au-delà de cette date.

Madame Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la Fédération des Etablissements hospitaliers
Et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP)
179 rue de Lourmel
75015 PARIS

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de vos adhérents dans cette période toujours sensible et tiens à saluer une nouvelle fois leur dévouement et engagement qui ont permis à notre système de santé de prendre en charge le nombre important de patients COVID-19 lors de la première vague de l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name Olivier Veran.

Olivier VERAN